



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LYCÉES GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

PARTIR ÉTUDIER EN EUROPE AVEC ERASMUS+

REUSSIR
AU LYCÉE



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



UNION EUROPÉENNE



TOUT SAVOIR SUR LA MOBILITÉ

AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

PARTIR, POUR QUOI FAIRE ?

Pour une période d'études dans un établissement partenaire ou pour faire un stage.

COMBIEN DE TEMPS ?

- Mobilité individuelle : 10 jours à 1 an
- Mobilité d'un groupe d'élèves (au moins deux élèves accompagnés) : 2 à 30 jours

OÙ ?

Dans l'un des 32 autres pays européens qui participent au programme Erasmus+ : les 26 autres pays membres de l'Union européenne + les pays associés.

POUR QUI ?

Tous les élèves de lycée, quels que soient leur profil, leur niveau scolaire et la situation de leur établissement.

ANVERS

LEIPZIG

MADRID

NAPLES

VILNIUS

DUBLIN

ROTTERDAM



AVANT LE DÉPART

- ✓ Les personnels du lycée peuvent partir réaliser une visite de l'établissement partenaire pour **s'assurer des conditions d'accueil et d'enseignement de l'élève** (le financement des visites préparatoires est pris en charge par Erasmus+).
- ✓ Les élèves ont gratuitement accès à une plateforme pour **s'exercer en langue** (plateforme européenne Erasmus+ OLS) avant leur départ.
- ✓ **Les familles sont informées** par le lycée des conditions d'accueil et des modalités techniques du séjour.

PENDANT LE SÉJOUR

- ✓ L'élève est **en contact régulier** avec les professeurs des deux établissements partenaires (suivi de ses progrès, accompagnement, etc.).

AU RETOUR

- ✓ Les compétences acquises peuvent être valorisées dans un document officiel européen : **l'Europass Mobilité**.
- ✓ La période de mobilité est valorisée **dans le parcours scolaire** de l'élève.

HÉBERGEMENT

Organisées par les établissements partenaires en fonction des spécificités du projet, les modalités d'hébergement peuvent varier (famille, internat, etc.)

COMMENT FINANCER SON SÉJOUR À L'ÉTRANGER ?



- Le programme Erasmus+ contribue aux **frais de voyage et de séjour de l'élève** et aux **frais liés à l'organisation de la mobilité** (pour l'établissement).
- Des **financements spécifiques** pour soutenir la participation des élèves sous conditions de revenu et/ou l'utilisation de moyens de transport écoresponsables peuvent s'ajouter.
- Une **prise en charge à 100 %** existe pour les coûts supplémentaires liés aux besoins particuliers des **élèves notamment en situation de handicap ou en affection de longue durée (ALD)**.

Les aides financières en pratique

- **Mise en œuvre de la mobilité : de 100 à 500 €** par mobilité pour l'établissement
- **Frais de voyage : jusqu'à 1 735 €** selon la distance parcourue
- **Frais de séjour : jusqu'à 62 €** par jour par participant
- **Soutien à l'inclusion pour les établissements : 125 €** par participant + prise en charge au réel pour les élèves les plus éloignés de la mobilité
- **Coûts exceptionnels : prise en charge au réel** (frais de voyage élevés, frais de visas, vaccins, etc.)
- **Visites préparatoires : 680 €** par participant (dans la limite de 3 participants par visite)



QUELS AVANTAGES POUR L'ÉLÈVE ?

- ✓ Confiance en soi
- ✓ Connaissance de l'Union européenne, de la vie et des études dans le pays partenaire
- ✓ Construction de liens durables avec les élèves des établissements partenaires
- ✓ Utilisation des techniques de l'information et de la communication
- ✓ Pratique des langues vivantes étrangères
- ✓ Évolution des compétences sociales et du travail en équipe
- ✓ Motivation pour l'ensemble des études

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le **contrat d'études** sert à définir les acquis d'apprentissage attendus, la manière de les atteindre ainsi que les tâches et responsabilités du ou des participant(s), de l'établissement d'envoi et de l'établissement d'accueil (ou l'organisme d'accueil, dans le cadre d'un stage). Il s'agit d'un document important pour **garantir la qualité de la mobilité** et pour **établir la transparence et la confiance** entre les établissements et la famille. L'Agence Erasmus+ France-Éducation & Formation, en partenariat avec le réseau des développeurs Erasmus+, a créé une ressource pour accompagner les établissements scolaires qui souhaitent organiser des mobilités d'études individuelles pour leurs élèves en Europe. Ce kit fournit de nombreux conseils et documents clés en main pour mettre en œuvre ces mobilités, de la phase de préparation à celle de la reconnaissance et de la valorisation.

<https://view.genial.ly/64c9ebe995e20b001120c40a>

LA MOBILITÉ RECONNUE DANS LA SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE



EN SECONDE

La signature d'un **contrat d'études** entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève en mobilité entraînera l'inscription des notes et appréciations portées sur le travail de l'élève par les équipes pédagogiques de l'établissement étranger sur le bulletin, puis **sur le livret scolaire de l'élève** par le conseil de classe de l'établissement d'origine. Cette expérience sera prise en compte lors de la réflexion sur l'orientation de l'élève en vue de son passage en première.

À noter : La mobilité Erasmus+ peut dispenser de la **séquence d'observation en milieu professionnel**.

EN PREMIÈRE

Depuis la rentrée 2023, les élèves de première générale et technologique peuvent bénéficier d'une **mention « Mobilité européenne et internationale »** sur leur diplôme du baccalauréat (session 2024), après un séjour continu de quatre semaines minimum, effectué au cours de l'année de première (ou au 3^e trimestre de l'année de seconde) au sein d'un établissement européen partenaire. Cette mention est attribuée sur la base de la rédaction d'un rapport de mobilité qui sert de support à l'évaluation orale organisée avant la fin de l'année de première ou au début de l'année de terminale.



La mobilité européenne participe à l'**acquisition des compétences** du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo17/MENE1506516D.htm



VOIE PROFESSIONNELLE

PARTEZ VOUS FORMER À L'ÉTRANGER !

POUR QUI ?

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle.



QUAND ?

À n'importe quel moment du cursus mais aussi à l'occasion de la période obligatoire de formation en milieu professionnel (PFMP) qui peut se dérouler à l'étranger.

COMBIEN DE TEMPS ?

De 10 jours à un an, les séjours sont modulables en fonction du diplôme préparé et du projet de chacun.



POUR QUOI FAIRE ET OÙ ?

Un stage en entreprise et/ou une période de formation dans un établissement de la voie professionnelle à l'étranger.

POURQUOI ?

- Acquérir une expérience personnelle et gagner en autonomie
- Améliorer ses compétences professionnelles
- Enrichir sa connaissance du métier
- Découvrir d'autres usages et savoir-faire
- Améliorer sa pratique d'une langue étrangère
- Favoriser son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études



4 POINTS À RETENIR

1. Des facilités pour passer le bac

Sous certaines conditions, vous avez la possibilité de passer vos épreuves dans un centre d'examen proche de votre établissement d'accueil ou de retour en France (épreuves de remplacement).

Une expérience de mobilité à valoriser sur Parcoursup

2. Une expérience qui rapporte

Avec la prise en compte de la mobilité dans le bulletin scolaire (seconde) et l'inscription de la mention « Mobilité européenne et internationale » sur le diplôme du bac général et technologique (première), votre expérience de mobilité bénéficie d'une vraie reconnaissance. Avec l'épreuve facultative de mobilité, vous pouvez obtenir des points supplémentaires pour les diplômes du CAP et du bac pro, le brevet des métiers d'art et le brevet professionnel.

Valorisez vos compétences acquises avec l'Europass Mobilité

3. Des aides financières en augmentation

Le budget d'Erasmus+ a été doublé pour la période 2021-2027. Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une bourse de mobilité Erasmus+ par le biais de votre établissement.

Renseignez-vous auprès de votre établissement

4. Un large choix de pays

Vous pouvez choisir de découvrir un pays de l'Union européenne ou n'importe quel autre pays du monde, sous réserve d'une convention avec votre établissement.

Renseignez-vous auprès de votre établissement

PARCOURS D'ÉLÈVES



Prénom : Fatou
Classe : 2^{de} générale
et technologique
Ville : Grenoble (Isère)
Destination : Espagne

- Fatou part suivre sa scolarité dans un lycée espagnol à Séville **pendant 6 mois**.
- Fatou bénéficiera d'une subvention Erasmus+ de **7 340 €** env. (frais de séjour, frais de voyage, etc.).
- Son établissement percevra une subvention de **500 €** pour organiser cette mobilité.



Prénom : Léo
Classe : 1^{re} technologique
Ville : Franconville
(Val-d'Oise)
Destination : Allemagne

- Léo part **un mois** faire une immersion dans un lycée d'Hanovre. Il voyage en train et bénéficie d'un bonus pour l'utilisation d'un transport écoresponsable.
- Léo bénéficiera d'une subvention Erasmus+ de **1 930 €** env. (frais de séjour, frais de voyage, etc.).
- Son établissement percevra une subvention de **350 €** pour organiser cette mobilité et **125 €** au titre du soutien pour l'inclusion, car Franconville est située en quartier prioritaire de la Ville (cf. critères publiés au BOENJS).



Prénom : Julie
Classe : terminale
professionnelle
Ville : Nice
(Alpes-Maritimes)
Destination : Suède

- Julie, qui prépare un bac professionnel cuisine, part faire sa PFMP pour une durée de **25 jours** dans une entreprise suédoise située à Stockholm.
- Julie bénéficiera d'une subvention Erasmus+ de **1 655 €** (frais de séjour, frais de voyage, etc.).
- Son établissement percevra une subvention de **350 €** pour organiser cette mobilité.

POUR EN SAVOIR +
renseignez vous
auprès de votre
établissement

ERASMUS+

Si Fatou, Léo et Julie étaient **en situation de handicap**, tous les frais liés à leur handicap (taxi, logement adapté, bagages supplémentaires, etc.) seraient **pris en charge à 100 % par Erasmus+**.